



CONSEIL PORTUAIRE d'ARES

Réunion du vendredi 25 octobre 2024

La réunion du Conseil Portuaire d'Arès s'est tenue le vendredi 25 octobre 2024 à 10h30 à l'hôtel de ville d'Arès sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean GALAND Xavier DANAY Jocelyne SARRAUTE	
EXCUSE(E)S		Cédric PECQUEUX
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Thierry DAVID – SMPBA Alize BOURGES – CRCAA Delphine CATHALA - DDTM Christelle LAMARQUE - SIBA Florian PAULIN – DDPP Excusé(e)s : Jean-François BOUDIGUE, Vice-Président du SMPBA Sabine JEANDENAND - SIBA Olivier LABAN – CRCAA Matthieu CABAUSSEL – CRCAA Philippe SALVAGNAC - DDPP David LAMOUREOUS - CDPMEM33 Emmanuel MARTIN - UPNBA Franck MAZEAS - PNMBA		

Monsieur Xavier DANAY souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Portuaire et des invités.

M. Jean GALAND remercie les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue, regrettant toutefois l'absence des professionnels du port puis annonce l'ordre du jour et laisse la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

M. Cyril CLEMENT remercie les personnes présentes, excuse les représentants n'ayant pu assister à cette réunion et commence la présentation de l'ordre du jour.

I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Ce premier point évoque les sept années d'existence du SMPBA.

Reconnu comme l'entité en charge de la gestion portuaire sur 16 ports du Bassin d'Arcachon, son fonctionnement est désormais pérennisé avec quelques adaptations des documents cadres (statuts, règlement intérieur, règlement de police, règlement de gestion, règlement sur bateaux patrimoniaux, formulaires...).

Après avoir mentionné le changement d'adresse du siège du Syndicat Mixte, un point est fait sur les mouvements de personnel et l'ajustement d'organisation, afin de faire face à son évolution et aux projets à venir tel que l'instruction du projet final du port à sec. Le nouvel organigramme est d'ailleurs présenté à l'assemblée.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d'occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires.

En 2024, 1 attribution de place sur le plan d'eau a été réalisée (5 en 2023), sur 68 personnes inscrites sur liste d'attente pour le port d'Arès, la plus ancienne datant de 2017. Le temps d'attente est assez long compte tenu d'une capacité encore réduite.

La consultation pour la sécurité des ports lors des fêtes de fin d'année est lancée, pour une surveillance du 19 au 31 décembre de 22h à 6h, tout en évoquant la problématique de l'extinction de l'éclairage la nuit décidée par les communes pour des raisons d'économie d'énergie.

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 1er décembre 2024. Pour rappel, ces démarches se font désormais de manière dématérialisée sur le portail Alizée.

L'assemblée est questionnée sur le maintien en 2025 de la production et la diffusion de stickers : Pas de contre-indication à mettre fin à cette prestation.

Cette année, il y a eu 103 demandes de manifestations sur l'ensemble des ports, essentiellement en période estivale, dont 3 à Arès.

Suite à la modification de l'arrêté portant autorisation et interdiction des véhicules nautiques motorisés (scooters des mers), la commune d'Arès n'a pas constaté d'augmentation de la fréquentation.

Diverses informations sont diffusées sur d'autres activités du SMPBA, notamment sur le nettoyage du plan d'eau au secteur de l'Aiguillon, des AOT terrestres à La Teste centre, le remplacement de balisage identitaire à Andernos-les-Bains ou l'expérimentation du Port à Sec

II. Budget 2024 en cours

Un point est fait sur la situation budgétaire, en termes de recettes et de subventions perçues ou en cours d'instruction puis sur la station d'avitaillement de Fontainevieille, pour laquelle un débat s'est ouvert sur son accessibilité et sur la nécessité de maintenir la distribution de Gasoil (35L seulement en 2024). Il est proposé d'arrêter cette dernière.

Le Syndicat Mixte poursuit toujours ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations (Europe, région, Agence de l'eau, démarche « Port d'Avenir », etc...) pour la réalisation des projets envisagés comme la mise en place de corps-morts innovants, la construction d'un quai professionnel à Meyran Ouest ou la construction d'un port à sec, ...

La subvention « Fonds Vert » pour la déconstruction du site de CODIMER a été actée, pour un engagement financier avant la fin de l'année 2024 et le début des travaux début 2025.

Une présentation des budgets de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissement. En effet, le pourcentage de 98% du budget engagé montre que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

III. Tarifification 2024 et 2025

Après en avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2024 à l'échelle de tout le périmètre puis plus particulièrement concernant le port ostréicole d'Arès.

Le nombre d'AOT sur Arès en 2024 est de 260 pour le plan d'eau, 24 sur liste d'attente et 47 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances de 194 k€.

Hormis les 5% d'augmentation, liés à la réalité économique, les principales propositions de modifications de la tarification 2025 sont présentées aux membres du Conseil Portuaire, dont notamment :

- L'augmentation de 5% pour les mouillages, en conséquence de la maintenance régulière liée à la politique sécuritaire « 0 sinistre ».
- Les revalorisations, entre autres, de 25€ pour la mise en sécurité d'un navire en situation illicite et de 20€ pour la surveillance des ports en fin d'année.
- La refacturation des taxes foncières pour les entreprises commerciales.
- Le passage en catégorie « C » du ponton flottant du port de Biganos, après confortement et sécurisation de ce dernier avec l'installation d'un portail et la mise en place d'une échelle de sécurité conformément à la réglementation en vigueur.
- Création de lignes de facturation pour l'organisation de manifestations sur les ports du SMPBA afin de valoriser l'occupation du Domaine Public Portuaire, à l'instar de ce qui est fait par les communes.

Il est proposé d'étudier la possibilité d'une réduction tarifaire pour l'absence d'antifouling sur les navires et l'utilisation d'énergies à propulsion plus écologiques, afin de sensibiliser les plaisanciers.

Après avoir été présentée lors des Conseils Portuaires des six communes, cette tarification sera soumise au vote du Conseil Syndical le 13 décembre 2024.

IV. Travaux

Les travaux terminés ou en cours :

Mise en conformité et restructuration des sanitaires pour un montant de 30 k€.

Pour l'entretien et la maintenance, 19 demandes ont été recensées pour un coût de 69 K€, 12 sont actuellement terminées et 7 sont toujours en cours, dont notamment des interventions sur plusieurs cabanes et la fourniture de matériels pour les corps-morts.

Les travaux à venir :

L'enfouissement des réseaux et l'aménagement du cheminement de la voirie Est début 2025, avec en parallèle le remplacement du mobilier urbain, pour un montant estimé à 150 k€.

Eventuelle étude sur une zone de réception des déchets coquillers.

La création d'un ponton d'accueil à l'entrée du port avec un accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

V. Dragage

Conformément à la convention de partenariat entre le SIBA et le SMPBA, le dragage du port d'Arès est programmé à l'hiver 2025/2026, prévision essentiellement liée à la vitesse de valorisation des sédiments présents sur l'Unité de Gestion des Sédiments.

Le SIBA étudie actuellement le dragage et particulièrement sur le chenal d'accès jusqu'au 1^{er} virage et sur l'accès à la cale de mise à l'eau.

Monsieur le Maire souhaite une réflexion sur une politique de dragage, notamment sur les méthodes pratiquées en termes d'écologie et de développement durable.

VI. Questions diverses

- Les accès PMR sur les ports du SMPBA sont mis en place lors des réhabilitations ou rénovations des quais et pontons, comme actuellement sur le port du Bétey.
- Une sensibilisation semble nécessaire auprès des professionnels quant au pompage et à la consommation d'eau sur la maline gérée par l'ASCOA. Une réflexion doit également être engagée bien en amont d'un éventuel transfert, en lien à la tarification, le coût d'entretien et le service apporté par un nouveau gestionnaire (SMPBA).
- Définir le détenteur de la cabane se trouvant à côté des sanitaires : SMPBA, Commune, professionnels ?
- Il sera envisagé en 2025 la mise en place d'un Comité Local des Usagers Permanents du Port (CLUPP), en vue d'intégrer une représentation des plaisanciers au sein du Conseil Portuaire d'Arès.

Calendrier

- Le prochain CT-AOT aura lieu le vendredi 29 novembre 2024, parallèlement à la commission de cultures marines.
- Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 13 décembre, à Lanton.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean GALAND et M. Xavier DANÉY remercient l'ensemble des participants pour la qualité des échanges, la séance est levée à 11h30.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean GALAND